



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail
mairie.saintbarth@territoire-de-beaurepaire.fr
Rédaction Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

JANVIER n°229



- SOMMAIRE**
- * Le mot du Maire
 - * Infos diverses
 - * Compte rendu du CM 11 décembre et 18 janvier
 - * A vos agendas
 - * Etat civil

MEILLEURS VOEUX 2018



Population totale au 1er janvier 2018 : 1002 hab., dont 40 internes de la MFR.
Population prise en compte pour les élections 962 habitants *Source INSEE*

Le mot du Maire

Ma vision pour cette nouvelle année est celle d'une commune dynamique, animée grâce à l'équipe municipale, et la vitalité des associations.
Gardons notre esprit village, améliorons la qualité de vie de nos concitoyens.
Dans cette optique, deux cent mille euros sont engagés pour sécuriser la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Je vous souhaite à tous une année de bonheur dans un monde apaisé.

Gérard BECT

INFOS utiles

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Lundi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Mercredi 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Vendredi 8h00 - 12h00 04 74 84 63 25



POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



- centre commercial le Suzon
- place du cimetière
- atelier municipal

DECHETERIE de BEAUREPAIRE

Horaires d'hiver du 01/11 au 31/03

Lundi-Mardi-Mercredi 8h30-12h / 13h30-17h

Jeudi 13h30-17h

Vendredi-Samedi 8h30-12h / 13h30-17h

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les mercredis

10 et 24 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars, 4 et 18 avril, 2, 16 et 30 mai, 13 et 27 juin



Don du sang 2018

COUR ET BUIS lundi 12 février
BEAUREPAIRE lundi 7 et 14 mai



Pour tout habitant du territoire de BEAUREPAIRE

BEAUREPAIRE 28, rue François au Rez-de-chaussée du centre administratif

PERMANENCES

☞ **Conciliateur de Justice** : tous les lundis matins de 9h à 12h sur rendez-vous, contactez la mairie de Beaurepaire au 04 74 79 22 60.

☞ **Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère** : 1er et 3ème mardis de chaque mois de 9h à 12h et de 13h à 16h - sans RDV.

☞ **CPAM** : tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - sans RDV.

☞ **Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (Assistante sociale)** : tous les jeudis de 9h à 12h sur rendez-vous au 04 74 31 09 07.

☞ **MSA et Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (Retraite)**, les permanences ont lieu à la Maison des Services publics et de l'emploi à la Côte St André de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 sur RDV au 3960 et à Vienne.

☞ **Architecte conseil** : 1 vendredi après-midi par mois sur rendez-vous, contactez la CCTB au 04 74 84 67 29.



INSCRIPTIONS

Année scolaire 2018-2019

Ecole Primaire Publique ☎ : 04.74.79.72.20

Permanences

du 26 février au 10 mars 2018

- les lundis toute la journée
- les mardis, jeudis et vendredis à partir de 16h30
- les samedis matins de 8h00 à 12h00.

Merci de vous munir :

- du carnet de santé de votre enfant,
- du livret de famille,
- du certificat d'inscription délivré par la Mairie

Recensement Citoyen

Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française **ayant 16 ans révolus** doivent **obligatoirement se faire recenser en Mairie**.



DEPARTEMENT DE LA DRÔME

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Vous pouvez télécharger sur notre site internet dans :

mairie / vos démarches «la notice individuelle» à remplir et à nous retourner avec les pièces suivantes :

- ☞ une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- ☞ le livret de famille,
- ☞ un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune. Elle doit être conservée précieusement pour être présentée en cas d'inscription à un examen ou à un concours, car la mairie ne délivre pas de duplicata.

En cas de perte, de vol ou de changement d'adresse, il convient de s'adresser au Centre du Service National de VARCES 04 56 85 72 46.

DEMANDE SUBVENTION MFR MOZAS

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la MFR de Mozas située à Bourgoin Jallieu, sollicitant une subvention pour un élève scolarisé dans cet établissement domicilié sur la commune de ST BARTHELEMY.

Le conseil après délibération,

DECIDE d'allouer la somme de 45€ à la MFR de Mozas.

DROIT DE PREEMPTION

M le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété de : M et Mme PETIT Quentin, sise 1 Route de Beaurepaire, cadastrée AK 121. **Le Conseil après en avoir délibéré,**

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption concernant cette propriété.

OUVERTURE DOMINICALE MAGASIN CASINO

M le Maire fait part au Conseil du courrier de l'entreprise Casino concernant une demande d'autorisation d'ouvrir le magasin du centre commercial le Dimanche, en vertu des dispositions de la loi dite «Macron» notamment son article L 3132-26. Il précise que cette demande d'ouverture dominicale porte sur 4 dimanches pour l'ensemble de l'année 2018. Il indique à l'assemblée que l'ouverture dominicale des commerces hors zone touristique est autorisée par arrêté du Maire, délivré après avis favorable du Conseil Municipal. Il demande par conséquent au Conseil de se prononcer. **Le Conseil Municipal après échanges,**

AUTORISE à l'unanimité le Magasin CASINO sis au centre commercial à ouvrir le Dimanche selon la liste ci-dessous

AUTORISE le Maire à signer, le cas échéant, l'arrêté d'autorisation d'ouverture dominicale correspondant : **LISTE DES DIMANCHES D'OUVERTURE ARRETES POUR L'ANNEE 2018 MAGASIN CASINO SIS AU CENTRE COMMERCIAL DE SAINT BARTHELEMY :** Dimanche 14 janvier 2018, Dimanche 1^{er} juillet 2018, Dimanche 23 septembre 2018, Dimanche 30 décembre 2018.

CONVENTION TANNERIE

M le Maire rappelle à l'assemblée, la séance du 27 mai 2017, lors de laquelle une convention initiale avait été signée entre la Mairie et l'Association la Tannerie.

Il indique avoir rencontré les membres de l'association afin d'apporter certaines précisions nécessaires à cette convention de partenariat, au vu de l'évolution des aménagements réalisés par la dite association. Il donne lecture du projet de convention ainsi établi et demande au Conseil de se prononcer, **Le Conseil après examen du projet de convention, AUTORISE** le Maire à signer la dite convention après amendement apporté sur l'article 2 : Objet de la convention de partenariat. **AJOUTE** à cette fin, à la phrase «L'association s'engage à déléguer sa responsabilité aux tiers intervenant dans le cadre de l'exploitation du bâtiment, par des procédures adaptées » la mention «et validées par la Mairie.»

CR CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2018

DECISIONS INDIVIDUELLES

NATURE	Numéro	Date de signature
Droit de préemption ROUSSET	2017DI015	30/12/2017
Droit de préemption ROUSSET	2017DI016	30/12/2017
Droit de préemption TARDY	2017DI0017	31/12/2017
Droit de préemption SCI BAYARD	2018DI001	08/01/2018

DÉCISION SPÉCIALE EN MATIÈRE BUDGÉ-TAIRE

M le Maire informe le Conseil qu'il convient de recourir à une décision spéciale, l'autorisant à engager et liquider certaines dépenses d'investissement, qui n'étaient pas prévues lors du budget primitif 2017 et qui ne pourront de ce fait faire l'objet de crédits repris en RAR lors du vote du compte administratif.

Il précise qu'il est possible d'ouvrir des crédits à hauteur de 25% des dépenses d'équipement (chapitre 20 21 et 23) prévues lors du budget primitif précédent. Il précise que ces crédits seront repris lors de l'établissement du Budget primitif 2018.

Il indique précisément les dépenses d'investissement concernées : Travaux de rénovation de l'éclairage public de la Galinière par le biais du SEDI

imputation 2041582 2 000 €

Le Conseil après en avoir délibéré

AUTORISE M le maire à engager et liquider les dépenses ci-dessus mentionnées.

MODIFICATION DU TAUX DE LA PREVOYANCE COLLECTIVE MAINTIEN DE SALAIRE

M BECT rappelle au Conseil que le Centre de Gestion de l'Isère, en partenariat avec la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale) a mis en place un contrat de prévoyance collective qui garantit aux adhérents la compensation de la perte de salaire en cas d'arrêt de travail pour accident ou maladie. Il informe le Conseil que ce taux actuellement de 1,53% réparti pour 1% en part salariale et 0.53% en part patronale est passé à 1.99% à compter du 1^{er} janvier 2018. Il demande au Conseil de se prononcer quant à la répartition de l'augmentation. **Le Conseil après échanges,**

CONSIDERANT l'importance de l'augmentation

CONSIDERANT que la commune ne participe pas à la cotisation de mutuelle santé des agents

DECIDE de maintenir à 1% la part salariale

PORTE à 0.99% la part patronale

SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS

M le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par le Centre de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône concernant 1 jeune apprentie domiciliée sur la commune actuellement en formation à DECINES.

Il propose à l'assemblée d'attribuer la somme de 120€ pour l'élève scolarisé.

Le Conseil après échange, APPROUVE la proposition de M BECT, **DIT** que cette somme sera inscrite au budget primitif 2018.

RAPPEL

La Mairie ne traite plus aucunes de ces demandes

vos démarches à portée de clic !



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle **gouv.fr**
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne. Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récapitulatif de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- * Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- ** Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

VOUS ÊTES RETRAITÉ(E), AIDANT, ATTEINT(E) D'UNE PATHOLOGIE CHRONIQUE ?
VOTRE RÉPONSE : IsèreADOM



N° Vert 0 800 38 00 38

Appel gratuit

Du lundi au vendredi de 8h à 20h
Le samedi de 9h à 17h



→ UN ANNUAIRE

- des professionnels de santé
- des services de proximité pour le quotidien, le confort, la sécurité au domicile, le soutien des aidants, les loisirs

→ DES INFORMATIONS

- sur les dispositifs d'aides
- sur les points d'information de proximité sur l'autonomie

→ UN AGENDA

- des événements, ateliers et conférences bien-être et santé



PAS FACILE, AVEC LES GRIFFES, DE METTRE UN PRESERVATIF!



Pour lutter contre les contagions et la surpopulation, LA STÉRILISATION EST LA SEULE SOLUTION

attention nouvel horaire

Commune de
Saint-Barthélemy
Isère
Bibliothèque municipale

BIBLIOTHEQUE

Horaires d'ouverture
Mardi 16h-17h
Samedi 11h-12h

Venez emprunter des livres
toute l'année !

Nouveau : à partir du 9 janvier 2018
Ouverture les mardis de 16h à 17h

Adhésion :
7 € / enfant
17 € / adulte
24 € / couple
28 € / famille

Bibliothèque municipale
Mairie de Saint-Barthélemy
213 route de Beaurepaire
38370 Saint Barthélemy

C
O
M
P
T
E
R
E
N
D
U
D
E
M
A
N
I
F
E
S
T
A
T
I
O
N

Repas de Noel

Jeudi 21 décembre, une grande partie des petits St Barthélemyens de l'école se sont retrouvés dans la salle polyvalente du village pour manger le repas de Noël.

Au menu:

friand au fromage, pintade à la crème ou truite saumonée, gratin dauphinois et julienne de légumes, faisselle et bûche.

Un grand merci à Laurence, la cuisinière de la M.F.R qui a fourni et préparé ce déjeuner de qualité pour les enfants du village.

Le repas s'est bien déroulé dans une ambiance «survoltée» mais festive.

J'en profite pour remercier les adultes présents ce jour là :

Mme Monique GIRAUD,
Mlle Anissa AMRI,
Mlle Méryl ASTIER,
Mme Christine BERNIER
et Mr Luc BERNIER,
Mme Valérie SCANDOLA.

Un coup de main a été donné par les élèves de la M.F.R pour ranger la salle à la fin du repas. Là encore un grand merci aux jeunes.

Rendez-vous l'an prochain...

Clémentine BECKER (adjointe affaires scolaires)



À NOTER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ST-BARTHELEMY

ORGANISE une croisière déjeuner
sur les Gorges de la Loire

ouvert à toutes et à tous

Avec visites : à ROCHE LA MOLIERE d'une miellerie puis
FIRMINY visite guidée du Château des Bruneaux et de sa mine témoin

LE SAMEDI 9 JUIN 2018

TARIF 45€ pour les habitants et 67€ pour les extérieurs

inscription et règlement en Mairie

Une belle balade en pleine nature, avec de multiples belvédères en surplomb, au cœur du fantastique spectacle des Gorges de la Loire... La Loire, plus long fleuve de France, toujours aussi belle et sauvage, offre des points de vue imprenables... Découvrez ses paysages sauvages et variés, ses richesses écologiques, ses villages nichés dans la verdure ainsi que son patrimoine architectural... Un lieu où la nature reprend ses droits, où tous vos sens seront en éveil. Laissez-vous séduire au fil de l'eau !



e
t
a
t

C
i
v
i
l



le 30 décembre 2017
Madame Pauline FRANDON née REVEL
est décédée à l'âge de 97 ans

Toute notre sympathie à la famille



le 3 janvier 2018 est né Ziad SEBEL DEMS
De Nabil SEBEL
Et de Mélina DEMS
Domiciliés 706 route de Beaurepaire

Félicitations aux parents